Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260421-D2026_26-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

*DEL-2026/26*

# COMMUNE DE QUEYRAC
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## N°26

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date de convocation : 14 avril 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, M. BAUDOUX, Mme RABILLARD, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. MESPELDE, M. LEGRAND, Mme DUTRAIN, Mme RONDET, M. INDA, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. ALQUIE
Absent : Mme MENAND
Secrétaires de séance : M. HOUZELOT et Mme BEAUPIED-BLANCHET
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

**OBJET : DESIGNATION DELEGUE DE LA COMMUNE DE QUEYRAC AU CNAS**

**RAPPORTEUR : Myriame ROURE**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner le délégué titulaire des élus, appelé à représenter la commune auprès du CNAS,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

**DESIGNE** Madame Pascale CORDONNIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

La présente délibération sera transmise au CNAS.

Le 21 avril 2026

Affiché le 21 avril 2026

**Le Maire**
**Myriame ROURE**

**Le Secrétaire de Séance**
**Philippe HOUZELOT**

**La secrétaire de Séance**
**Séverine BEAUPIED-BLANCHET**

MAIRIE DE QUEYRAC (Gironde)

Le Maire :
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.